

[Texte]

Amendment negated: yeas 3; nays 5.

Mr. Hawkes: On a point of order, Mr. Chairman, did the NDP not vote on that?

Mrs. Mitchell: I would vote in the positive. I did not, actually, but it does not matter. I am sorry; in the negative.

The Chairman: I gather members do not have to vote if they do not want to vote.

We then have the motion as amended by Mrs. Mitchell. We will have the question on the motion as amended.

Motion as amended agreed to: yeas 6; nays 3.

The Chairman: I will go on to item six, which is the steering committee. You will see the information before you at the bottom of the first page. It used to be 4:3:1.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Is it not unusual that it would be 4:3:1 in this make-up?

The Chairman: Well, that is what we had before. Is there any discussion? We can have discussion before a motion, but perhaps it is better if we have first of all a motion as to how the steering committee should be composed.

Mr. Schroder.

Mr. Schroder: I move that it be 3:1:1, with the chairman or vice-chairman being present: three Liberals, either the chairman or the vice-chairman to be included, and one member of the Official Opposition and one member of the opposition, making a total of five.

The Chairman: One member of the NDP.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Mr. Chairman, just on a point of order on that, it is interesting to note how well we managed to get along last time with numbers which more accurately reflected the make-up of the House of Commons.

• 1620

The Chairman: Excuse me, Miss MacDonald, I am just informed that the 4:3:1 is a mistake, and that in fact the steering committee or the subcommittee on agenda and procedure, which we commonly call a steering committee, the last time was 4:2:1, not 4:3:1.

Now we have a new motion from Mr. Schroder that there be five altogether, that there be three government supporters, including the chairman or vice-chairman, one member of the Official Opposition, and one member from the NDP. Is there any discussion on this motion? Mr. Hawkes.

Mr. McGrath: Should this not stand over until you decide on the vice-chairmanship?

The Chairman: Well, that is a suggestion.

I have Mr. Hawkes first of all.

[Traduction]

L'amendement est rejeté par 5 voix contre 3.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le N.P.D. n'a-t-il pas voté à ce sujet?

Mme Mitchell: Je voterais pour. Je n'ai pas voté, en réalité, mais cela n'a pas d'importance. Excusez-moi, je voulais dire que je voterais contre.

Le président: Je crois comprendre que les membres n'ont pas à voter s'ils ne le désirent pas.

Nous avons maintenant la motion telle que modifiée par M^{me} Mitchell. Nous allons la mettre aux voix telle que modifiée.

La motion, telle que modifiée, est adoptée par 6 voix contre 3.

Le président: Je passe donc à l'article 6 concernant le comité directeur. Vous verrez au bas de la page 1 que la composition était précédemment de 4, 3, 1.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): La composition n'est pas habituellement de 4, 3 et 1, n'est-ce pas?

Le président: C'est ce que nous avons précédemment. Voulez-vous en discuter? Nous pouvons le faire avant la motion, mais il vaudrait mieux peut-être présenter d'abord une motion quant à la composition du comité directeur.

Monsieur Schroder.

M. Schroder: Je proposerais que la composition soit de 3, 1, 1, avec le président ou le vice-président: autrement dit, trois libéraux, le président ou le vice-président inclus, un membre de l'opposition officielle et un membre de l'opposition, ce qui fait un total de cinq.

Le président: Un membre du N.P.D.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le président, j'invoque le Règlement à ce sujet. Ce qui est intéressant, c'est que nous nous sommes très bien tirés d'affaire, la dernière fois, avec une composition qui traduit de façon plus précise la composition de la Chambre des communes.

Le président: Pardonnez-moi, mademoiselle MacDonald, on vient de me dire que ce 4,3,1 est une erreur. En fait, le comité directeur, ou sous-comité du programme et de la procédure, que nous appelons couramment le comité directeur, avait une composition de 4,2,1.

M. Schroder vient de proposer une nouvelle motion pour qu'il y ait cinq membres en tout, c'est-à-dire trois députés du gouvernement, dont le président ou le vice-président, un député de l'opposition officielle et un député néo-démocrate. Y a-t-il des interventions? Monsieur Hawkes.

M. McGrath: Cette question ne devrait-elle pas être réservée jusqu'à ce qu'on choisisse le vice-président?

Le président: C'est une idée.

Je vais d'abord donner la parole à M. Hawkes.